

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada

2012-2013

Rapport ministériel sur le rendement



L'honorable Shelly Glover, CP, députée
Ministre du patrimoine canadien et des langues
officielles

Table des matières

Message du registraire	1
Section I: Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être	3
Responsabilités.....	3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes	3
Priorités organisationnelles.....	4
Analyse des risques.....	6
Sommaire du rendement	7
Profil des dépenses	9
Budget des dépenses par crédit budgétaire	9
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)..	9
Section II – Analyse de programme par résultat stratégique	11
Résultat stratégique	11
Activité de programme : Programme des audiences relatives aux représailles	11
Section III: Renseignements supplémentaires	15
Faits saillants des états financiers	15
Tableaux Supplémentaires	18
Rapport Dépenses fiscales et évaluations	18
Section IV: Autres sujets d'intérêt.....	19
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation.....	19
Notes finales.....	19

Message du registraire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs pour l'exercice 2012-2013.

Je me suis joint à l'équipe du Greffe en mars 2013 et j'aimerais reconnaître les efforts de Lisanne Lacroix, qui a été registraire et administratrice générale depuis la création du Greffe en 2007, et qui a travaillé avec les employés et les membres du Tribunal afin d'établir une base solide sur laquelle j'ai l'intention de bâtir.

Le Commissaire à l'intégrité a renvoyé trois affaires pendant l'exercice financier 2011-2012. Cette année, le Tribunal a vu la conclusion de deux affaires, un par entente des parties et l'autre par médiation. Il reste une affaire en suspens. À mesure que les affaires ont progressé, le Tribunal a mis en œuvre un certain nombre d'outils et de pratiques qui seront utiles pour les affaires à venir. Aucun dossier n'a été confié au Tribunal en 2012-2013.

Le Greffe a élaboré et a affiché plusieurs outils dans le Centre de ressources de notre site web, y compris un guide pour les parties qui se représentent elles-mêmes et un document explicatif sur la façon dont une plainte est renvoyée au Tribunal. D'autres outils affichés comprennent des articles sur la divulgation et les représailles, ainsi qu'une comparaison de *la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le Greffe a aussi élaboré des politiques en ce qui a trait à la transparence et à la vie privée ainsi qu'à l'utilisation d'un recueil conjoint de documents pour la divulgation.

Cette année, le Greffe a dépensé 88 % du budget qui lui avait été alloué. Les salaires et les avantages sociaux des employés ont compté pour 71,7 % des dépenses.

Stuart Campbell
Registraire et administrateur général par intérim
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs

Section I: Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Tribunal a été créé dans le but de protéger les fonctionnaires qui divulguent un acte répréhensible contre des représailles.

Responsabilités

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant dont le mandat est d'instruire les plaintes de représailles qui lui sont transmises par le Commissaire à l'intégrité du secteur public. Le Greffe fournit au Tribunal des services administratifs et juridiques.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement de programme

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs	
Résultat stratégique : Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.	
Programme des audiences relatives aux représailles	
Services internes	Le Greffe a été dispensé de l'obligation de rendre compte séparément de ses dépenses relatives à ses services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultat stratégique
Continuer de fournir un service et une assistance de grande qualité aux parties.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> • Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs (le Greffe) a élaboré de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour les parties et leurs représentants, qui sont maintenant affichés sur le site web du Tribunal. Ces outils comprennent : Se représenter soi-même devant le Tribunal, Principes de base : dénonciation et représailles, un énoncé sur la transparence et la vie privée, un énoncé sur le recueil conjoint de documents, un document explicatif sur Comment le Tribunal est saisi d'une plainte de représailles et une comparaison entre la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> et la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>. • Le Greffe a reçu une réponse favorable de la part des intervenants au sujet de sa préparation d'un recueil conjoint de documents pour l'une des affaires. Cela a été qualifié de pratique exemplaire et sera appliqué à l'avenir, lorsque cela est approprié. • Comme deux des trois affaires dont le Tribunal était saisi cette année ont été réglées avant l'audience et qu'aucun nouveau cas n'a été renvoyé au courant de l'exercice financier, nous n'étions pas en mesure d'évaluer adéquatement le niveau de satisfaction des parties par rapport aux services du Greffe. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Voir à ce que les dossiers renvoyés au Tribunal soient gérés avec efficacité et efficience.	Priorité nouvelle	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Sommaire des progrès		
<p>Les membres du Comité de consultation des clients (CCC) ont participé à des discussions sur les procédures, les pratiques, les politiques et les règles, et les ont modifiées au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion du CCC a eu lieu le 21 juin 2012. • Un sous-comité sur les modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) a été créé et la première réunion a eu lieu en septembre 2012. • Un document de travail intitulé « Table ronde sur les MARC » ainsi qu'un énoncé concernant le recueil conjoint des documents ont été créés en consultation avec le CCC. • Un énoncé sur les MARC a été élaboré en collaboration avec les membres du sous-comité sur les MARC. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Voir à ce que les dossiers renvoyés au Tribunal soient traités dans la mesure du possible, sans formalisme et avec célérité.	Priorité nouvelle	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Sommaire des progrès		
<p>Lorsque cela était approprié, le Greffe a réduit le temps et les dépenses liés aux affaires en appliquant un processus alternatif de règlement des conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une séance d'un jour sur un processus alternatif de règlement des conflits a été tenue pour les membres du Tribunal et les membres du CCC le 21 juin 2012. • Le Tribunal a exploré les avantages d'un processus alternatif de règlement des conflits et a préparé une ébauche d'énoncé avec la participation du CCC. • Dans l'un des cas, les parties ont réglé le litige dans le cadre d'une médiation dirigée par un membre du Tribunal. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Participer à l'examen quinquennal de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> .	Priorité modifiée	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> • On a ciblé certaines dispositions de la Loi qui pourraient être améliorées et un avis juridique a été préparé pour les membres du Tribunal. • En prévision de l'examen quinquennal, un document de consultation a été préparé. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion de l'information.	Priorité nouvelle	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe a obtenu de l'aide des employés de Bibliothèque et Archives Canada pour élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de son programme de gestion de l'information et pour en garantir la conformité avec la Directive sur la tenue des documents. Le travail a débuté pour trouver une structure de classification révisée pour les sources documentaires du Tribunal et du Greffe. Le travail pour réaliser cette priorité continuera pendant l'exercice 2013-2014. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Continuer à s'assurer que les fonds publics sont gérés avec prudence et probité et que les ressources sont utilisées de façon efficace et économique afin d'atteindre les objectifs.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe a continué de gérer ses ressources financières et humaines de manière efficiente en travaillant de pair avec d'autres organismes fédéraux afin de partager des installations et des services, y compris le partage d'employés ayant la connaissance et l'expérience des fonctions ministérielles dans un petit organisme. 		

Analyse des risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
Il est demeuré difficile d'estimer le nombre de cas que le Tribunal peut s'attendre à recevoir annuellement.	<ul style="list-style-type: none"> Comme le précisait le RPP de 2012-2013, le Greffe a atténué ce risque en ayant recours à des postes à durée fixe, comme le détachement, pour combler des postes vacants. Des protocoles 	Programme des audiences relatives aux représailles	La nature imprévisible de la charge de travail du Tribunal a rendu difficile la gestion des ressources humaines et financières.

<p>De plus, la charge de travail associée aux cas a tendance à être très lourde, ce qui signifie que le renvoi simultané de cas pourrait dépasser la capacité du Greffe, en particulier la capacité en matière d'expertise juridique spécialisée nécessaire.</p> <p>Le Greffe n'avait pas encore reçu suffisamment de cas pour être en mesure d'évaluer combien coûterait une audience typique, à quelle fréquence le Tribunal siégerait en formation collégiale ou combien de plaintes seraient instruites dans la région de la capitale nationale et hors de cette région.</p>	<p>d'entente ont aussi été négociés avec d'autres tribunaux administratifs pour obtenir des services à un coût réduit ou sans frais.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Greffe examinera des options pour répondre à la demande variable en matière d'expertise juridique au cours de l'exercice 2013-2014. 		
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour le ministère (milliers de \$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
1 834,1	1 834,1	1 885,3	1 659,7	225,6

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
12	8	4

Tableau Sommaire du rendement (milliers de \$)

Résultat stratégique : Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles

Résultat stratégique, programme et services internes ¹	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013 ²	2011-2012	2010-2011	
Programme des audiences relatives aux représailles	1 834,1	1 834,1	1 834,4	1 835,1	1 885,3	1 659,7	1 686,7	940,3	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces¹
Total	1 834,1	1 834,1	1 834,4	1 835,1	1 885,3	1 659,7	1 686,7	940,3	

Le Tribunal a reçu ses premiers cas en 2011-2012, ce qui explique l'importante augmentation des dépenses en 2011-2012. La charge de travail est restée relativement stable en 2011-2012 et 2012-2013. À moins que plusieurs cas soient renvoyés au Tribunal en 2013-2014 et en 2014-2015, le Greffe s'attend à une légère baisse de ses dépenses réelles pour les deux prochains exercices financiers en raison de l'introduction de mesures d'économies.

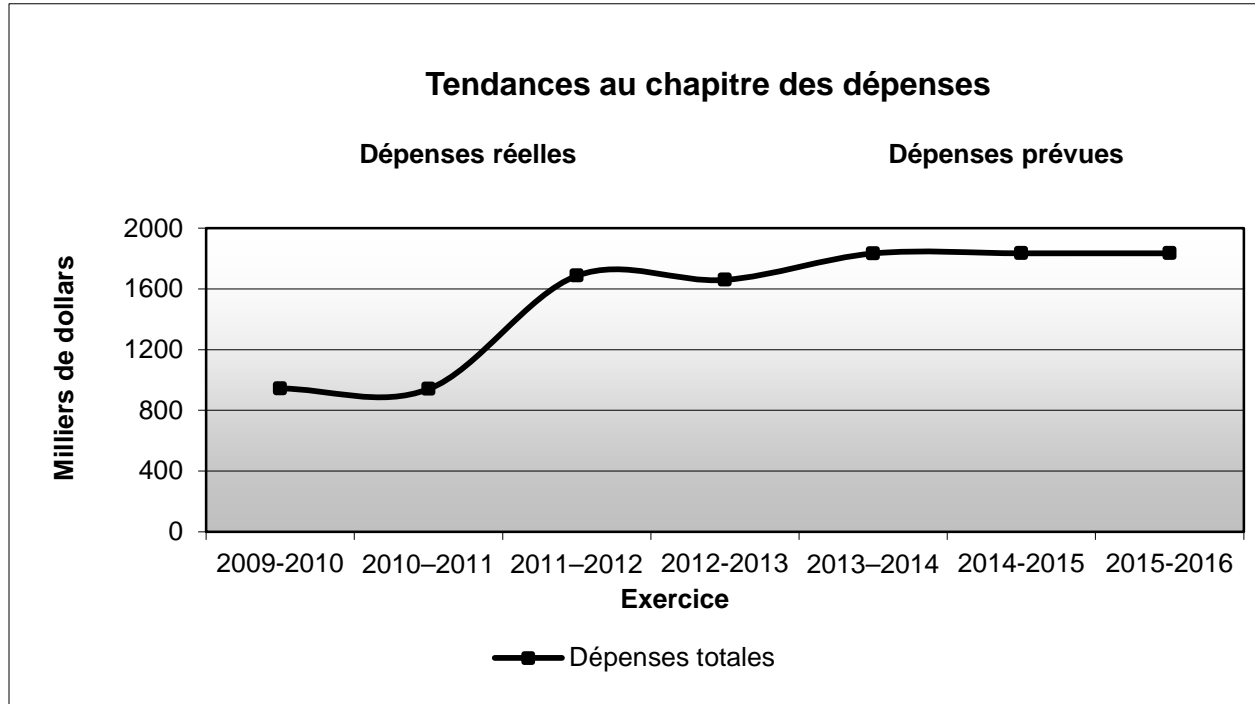
¹ Le Greffe n'a qu'un seul programme et résultat stratégique. Le Greffe a été dispensé de l'obligation de rendre compte séparément de ses dépenses relatives à ses services internes

² Pour assurer la concordance avec les autorisations ministérielles par programme, telles qu'elles sont présentées dans le volume II des Comptes publics, les services à l'égard desquels aucun montant n'est imputé au titre de la cotisation de l'employeur à des régimes d'assurance pour les employés, comme le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime des soins dentaires de la fonction publique fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas compris dans ce montant. Ces renseignements sont uniquement présentés dans les états financiers ministériels.

8 Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses



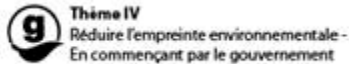
Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2013 \(volume II\)](#)ⁱⁱ. Une version électronique des Comptes publics de 2013 se trouve sur le site web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) indique comment le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître la transparence des processus décisionnels dans le domaine de l'environnement en élaborant de grands objectifs stratégiques en la matière.

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs veille à ce que l'examen de ces résultats fasse partie intégrante de ses processus de prise de décisions. Le Ministère contribue au thème suivant de la SFDD 2010-2013, comme en témoigne l'identificateur visuel et le programme connexe au niveau du programme ci-dessous.



Services internes :

En 2012-2013, le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#)ⁱⁱⁱ. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES), il a été constaté que les initiatives ministérielles avaient des effets positifs pour l'environnement sous l'angle des objectifs et des cibles de la SFDD de 2010-2013 du Thème IV. Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement. D'autres détails sur les résultats des EES sont disponibles dans la section II de ce rapport et le [site web du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs](#)^{iv}.

Section II – Analyse de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Le Tribunal poursuit un seul résultat stratégique : des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Activité de programme : Programme des audiences relatives aux représailles

Le Programme des audiences relatives aux représailles est la seule activité de programme qui contribue à ce résultat stratégique. Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en favorisant la bonne gestion des audiences du Tribunal. Entre autres, le Greffe reçoit les documents, traite les affaires, met à jour les dossiers du Tribunal, apporte son soutien logistique, juridique et administratif, organise des séances de formation à l'intention des membres du Tribunal et informe les clients des procédures et des directives du Tribunal.

Résultat stratégique : Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.		
Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Nombre de décisions ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction.	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils.	Voir la section Analyse du rendement et leçons retenues ci-dessous.
Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le Greffe.	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le Greffe.	Il est trop tôt pour évaluer la satisfaction de la clientèle étant donné le petit nombre de cas renvoyés au Tribunal à ce jour.

Ressources financières – Pour le programme des audiences relatives aux représailles (milliers de \$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
1 834,1	1 834,1	1 885,3	1 659,7	225,6

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP) – Pour le programme des audiences relatives aux représailles (milliers de \$)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
12	8	4

Résultats du rendement – Pour le programme des audiences relatives aux représailles

Deux indicateurs de rendement ont été établis pour mesurer le rendement du Greffe : le nombre de décisions et/ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils suivant le début d'une instruction; et le degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le Greffe.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Gestion efficace des processus liés aux instructions du Tribunal.	Nombre de décisions ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction.	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils.	Voir la section Analyse du rendement et leçons retenues ci-dessous.
	Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le Greffe.	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le Greffe.	Il est trop tôt pour évaluer la satisfaction de la clientèle étant donné le petit nombre de cas renvoyés au Tribunal à ce jour.

Services internes

Le Greffe a été dispensé de l'obligation de rendre compte séparément de ses dépenses relatives à ses services internes.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le dernier cas que le Commissariat à l'intégrité du secteur public a renvoyé au Tribunal a été reçu le 29 mars 2012. L'audition de cette affaire avait été prévue du 15 au 19 avril 2013 et a été annulée à la demande des parties, qui ont réglé l'affaire entre elles. Le 28 mars 2013, le Tribunal a accordé une ordonnance de consentement et a rejeté la demande de façon sommaire.

De plus, le Greffe a reçu trop peu de cas à ce jour pour pouvoir réaliser un sondage sur la satisfaction de la clientèle qui soit susceptible de produire des résultats significatifs.

Il est devenu évident qu'il y a plusieurs facteurs indépendants de la volonté du Tribunal qui peuvent prolonger une instance. Les affaires renvoyées au Tribunal peuvent donner lieu à des requêtes préliminaires complexes. Les affaires mettent aussi en cause de nombreuses parties, et il peut s'avérer difficile de trouver un moment où toutes les parties et le membre instructeur sont disponibles. Les membres du Tribunal sont des juges à temps plein de la Cour fédérale et leur calendrier est établi un an à l'avance. Dans les cas où les membres siègent en formation collégiale, il est extrêmement difficile pour eux de se libérer de leurs fonctions judiciaires en même temps.

Pour ces motifs, les indicateurs de rendement établis par le Greffe ne sont pas appropriés pour les opérations du Greffe et du Tribunal. Le Greffe examine actuellement son cadre de gestion de rendement afin d'établir des indicateurs de rendement, des mesures et des cibles qui tiendront compte de l'environnement actuel dans lequel le Tribunal et le Greffe opèrent. Le nouveau cadre de gestion du rendement entrera en vigueur pour l'exercice financier 2014-2015.

Stratégie Fédérale de développement durable (SFDD)



Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles participe aux cibles fédérales dans le cadre du Programme des services internes. L'organisme contribue à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue à l'écologisation des opérations gouvernementales.

Pour de plus amples renseignements sur les activités d'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter la [Liste des tableaux supplémentaires à la Section III](#).

Section III: Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle

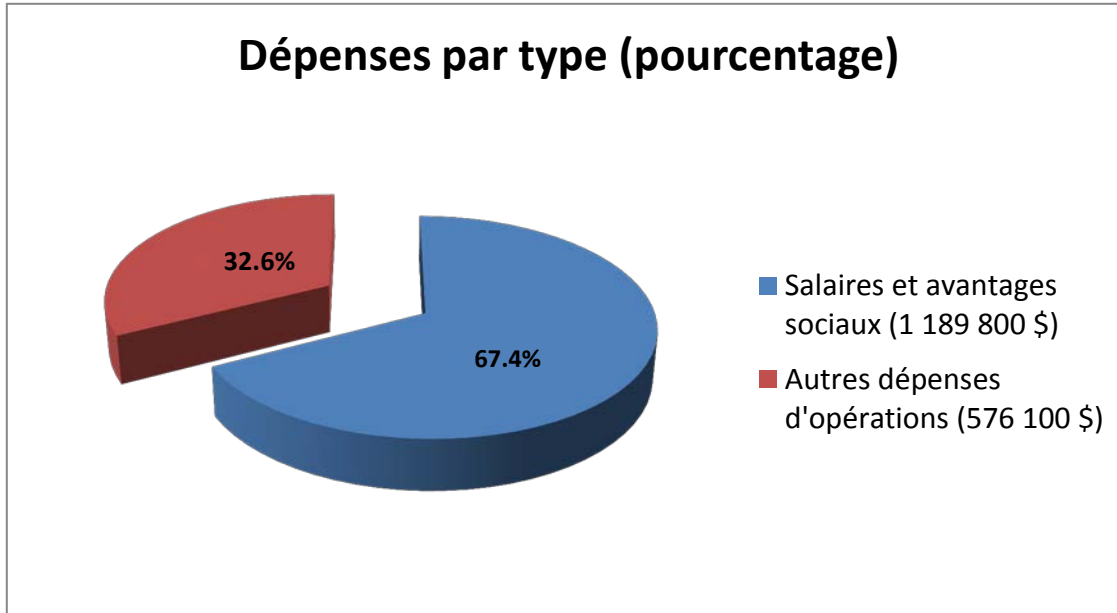
Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle (non vérifié) Pour l'exercice se terminant le 31 Mars, 2013 (milliers de \$)					
	Résultats prévus 2012-2013	Résultats réels 2012-2013	Résultats réels 2011-2012	Variation en \$ (résultats réels contre résultats prévus 2012-2013)	Variation en \$ (résultats réels 2012-2013 contre résultats réels 2011-2012)
Dépenses totales	2 250,2	1 765,9	1 564,3	484,3	201,6
Total des recettes	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 250,2	1 765,9	1 564,3	484,3	201,6
Situation financière nette du ministère	175,2	242,7	195,6	67,5	47,1

Faits saillants financiers — Graphiques

Répartition des coûts de fonctionnement par catégorie de dépenses

L'état condensé des opérations financières et situation financière organisationnelle nette de 2012-2013 rapporte des dépenses totales de 1 765 885 \$, ce qui représente une augmentation de 201 600 \$ ou de 12,9 % par rapport à 2011-2012. Les salaires et avantages sociaux des employés représentent 67,4 % des coûts de fonctionnement en 2012-2013 (63,2 % en 2011-2012). Les autres coûts de fonctionnement représentent 32,6 % (36,8 % en 2011-2012) des dépenses totales.

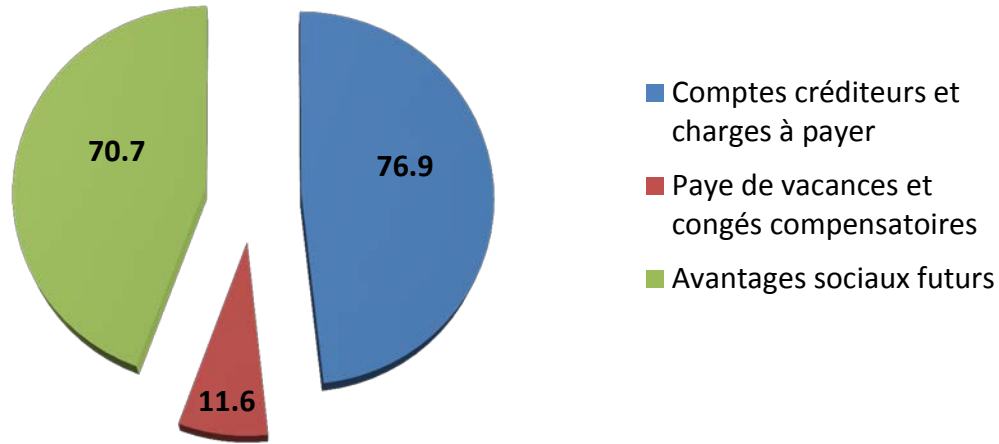
L'augmentation des dépenses salariales en 2012-2013 est principalement due à la dotation d'un poste de conseiller juridique principal afin de traiter l'affaire reçue en mars 2012 et de tenir des activités de sensibilisation, ainsi qu'à l'utilisation de ressources à court terme pour effectuer des projets de recherche. Les dépenses non salariales totales sont restées les mêmes en 2012-2013.



État condensé de la situation financière

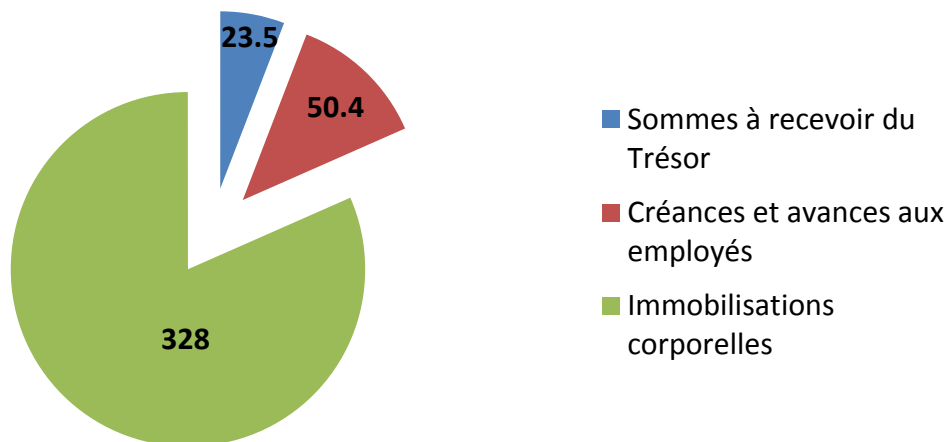
Greffes du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs			
État condensé de la situation financière (non vérifié)			
Au 31 mars 2013			
(milliers de \$)			
	2012-2013	2011-2012	Variation en \$
Montant total net des passifs	159,2	497,3	(338,1)
Total des actifs financiers nets	73,9	375,2	(301,3)
Dette nette du ministère	85,3	122,0	(36,7)
Total des actifs non financiers	328,0	317,6	10,4
Situation financière nette du ministère	242,7	195,6	47,1

Passifs par type (milliers de \$)



Les passifs totaux étaient de 159 200 \$ à la fin de l'exercice 2013, soit une baisse de 338 100 \$ (68 %) par rapport aux passifs totaux de 497 300 \$ à la fin de l'exercice 2011-2012. Les avantages sociaux futurs et les créditeurs et charges à payer représentent la plus importante partie des passifs, soit 147 600 \$ (92,7 %) des passifs.

Actifs par type (milliers de \$)



Les actifs totaux étaient d'une valeur de 401 900 \$ à la fin de l'exercice 2012-2013, soit une baisse de 281 000 \$ (41,1 %) par rapport aux actifs totaux de 682 900 \$ en 2011-2012. Les avoirs financiers (sommes à recevoir du Trésor, créances et avances aux employés) ont diminué de 301 300 \$ (80,3 %) alors que les avoirs non financiers (immobilisations corporelles) ont augmenté de 10 400 \$ (3,3 %) par rapport à 2011-2012.

États financiers

Les états financiers sont affichés sur le [site web](#)^v du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada.

Tableaux Supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013 se trouve sur le [site web du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs](#)^{vi}.

- [Écologisation des opérations gouvernementales](#)^{vii}
- [Vérifications et évaluations internes](#)^{viii}

Rapport Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [Dépenses fiscales et évaluations](#)^{ix}. Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Autres sujets d'intérêt

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada
90, rue Sparks, suite 540
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Téléphone: 613-943-8310
Télécopieur: 613-943-8325

Courriel : tribunal@psdpt-tpfd.gc.ca
Site web : www.psdpt-tpfd.gc.ca

Notes finales

ⁱ Secrétariat du Conseil du Trésor; <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx>

ⁱⁱ Comptes publics du Canada 2013; <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>

ⁱⁱⁱ Agence canadienne d'évaluation environnementale; <http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1>

^{iv} Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles; <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourceRessources/DPR-RMR/DPR-RMR-fra.html>

^v Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles; <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourceRessources/DPR-RMR/DPR-RMR-fra.html>

^{vi} Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles; <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourceRessources/DPR-RMR/DPR-RMR-fra.html>

^{vii} Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles; <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourceRessources/DPR-RMR/DPR-RMR-fra.html>

^{viii} Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles; <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/ResourceRessources/DPR-RMR/DPR-RMR-fra.html>

^{ix} Ministère des Finances Canada; <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>